

Le ministre d'Etat

Le secrétaire d'Etat

Paris, le 15 OCT. 2018

Mesdames, Messieurs,

La protection et la restauration de la ressource en eau et de la biodiversité, sur l'ensemble des milieux, constituent un enjeu majeur pour notre ministère, comme l'illustre le mouvement de mobilisation collective que nous avons engagé avec l'accueil en 2020 du congrès de l'UICN, le Plan biodiversité, les consultations pour la modernisation de la chasse et les Assises de l'eau. Par ailleurs, la présence de l'Etat dans les territoires ruraux pour garantir un partage équilibré des usages des espaces naturels et le maintien d'un environnement de qualité apparaît tous les jours plus indispensable. Pour répondre pleinement aux attentes légitimes qui s'expriment dans ce contexte, nous faisons face à un impératif de renforcement de la coordination de l'action des services et opérateurs du ministère.

Le gouvernement a donc décidé de créer un nouvel établissement reprenant les missions de l'Agence française pour la biodiversité et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

De ce projet naîtra un opérateur de tout premier plan, présent sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin, intervenant au niveau national, régional et départemental. Cette création permettra de rapprocher les expertises complémentaires des établissements, ainsi que de renforcer l'exercice de la police de l'environnement, mieux la répartir dans l'espace et dans le temps, tout en améliorant l'articulation entre prévention et contrôle. Un établissement unique permettra de gagner en lisibilité pour tous ses interlocuteurs et de mettre l'ensemble de ses forces au service d'orientations stratégiques convergentes.

L'activité de ce nouvel établissement reposera sur cinq missions « piliers » :

- l'exercice de la police de l'environnement, dans ses différentes composantes (eau, espaces protégés, espèces, chasse et pêche), ainsi que la police sanitaire en lien avec la faune sauvage ;
- la connaissance, la recherche et l'expertise sur les espèces, les milieux, leurs fonctionnalités et leurs usages, afin d'apporter à toutes les parties prenantes l'information nécessaire à une gestion durable des milieux naturels et de leurs ressources. Cette mission s'appuie notamment sur l'acquisition, le traitement et la valorisation de données, ainsi que sur des actions de recherche et développement. L'établissement exercera une nouvelle mission d'expertise en matière de gestion adaptative en s'appuyant sur un panel de scientifiques pluralistes et indépendants. Il formulera des recommandations au ministre de la chasse qui conserve la décision sur les quotas ;

- l'appui à la mise en œuvre de toutes les politiques de l'eau et de la biodiversité (mise en œuvre des directives européennes, élaboration et mise en œuvre des stratégies et plans d'action relatifs à l'eau et à la biodiversité, surveillance de la faune sauvage, gestion adaptative des espèces, compensation, partenariats avec les collectivités et notamment les régions...);
- la gestion d'espaces naturels (parcs naturels marins) et l'appui à la gestion d'espaces naturels (par le rattachement des parcs nationaux, la formation spécifique et l'animation de réseaux);
- la mobilisation de la société civile (par la communication, la sensibilisation, l'accompagnement des acteurs, la formation, etc.).

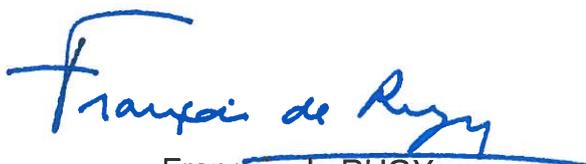
Afin de garantir le caractère opérationnel de la gouvernance, le conseil d'administration fera l'objet d'une composition resserrée et sera accompagné dans ses réflexions par un ou plusieurs comités d'orientation assurant une représentation large des parties prenantes, ainsi que par un conseil scientifique.

Nous souhaitons que ce chantier ambitieux puisse aboutir à la création du nouvel établissement au plus tard en 2020. Ce délai doit nous permettre de construire un projet issu d'une concertation approfondie et équilibrée afin d'opérer, le moment venu, une transition institutionnelle et technique fluide.

Nous avons décidé de confier prochainement la conduite de ce processus à un préfigurateur qui associera étroitement à ses travaux les deux directeurs généraux, qui ont toute notre confiance et restent pleinement impliqués dans la gestion de leur établissement. Il sera à l'écoute des parties prenantes et sera garant d'un pilotage équilibré du projet.

La réussite de ce projet est essentielle et fera l'objet d'un suivi attentif. Un comité de pilotage stratégique sera mis en place sous notre autorité. Nous souhaitons consulter l'ensemble des parties prenantes à ce projet. Afin d'assurer la pleine pertinence de cette démarche, nous vous saurions gré de nous faire part des principales attentes de vos structures à l'égard de ce nouvel opérateur ainsi que de vos suggestions. Une réponse de votre part avant le 16 novembre, adressée à consultation-afb-oncfs@developpement-durable.gouv.fr, permettrait qu'elle soit bien prise en compte.

Sachant pouvoir compter sur votre contribution à la réussite de ce projet, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre plus haute considération.


François de RUGY


Sébastien LECORNU